



## Etats financiers 2015

---

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE PUBLIQUE, DE  
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS POITOU-  
CHARENTES  
21 BIS RUE ARSENE ORILARD – 86000 POITIERS  
05.49.88.15.82  
[poitou-charentes@sgen.cfdt.fr](mailto:poitou-charentes@sgen.cfdt.fr)

Les états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du Bilan	26 654 €
Produits d'exploitation	25 787 €
Résultat de l'exercice	1 158 €

## **1. Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1. Evénements principaux de l'exercice**

L'exercice 2015, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009.

### **1.2. Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

#### **1.2.2. Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **1.2.3. Comptabilisation des produits et charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

## Bilan au 31/12/2015

Actif	2015	2014
<b>Actif immobilisé</b>		
Mobilier		
Amortissement		
<b>Produits à recevoir</b>		
Produits non parvenus au 31/12	3 000 €	3 000 €
<b>Disponibilités</b>		
Crédit coopératif PC	4 879 €	5 316 €
Crédit Mutuel La Rochelle	7 341 €	4 395 €
Livret Crédit Coopératif Epi d'Or	8 995 €	15 420 €
Livret Crédit Mutuel La Rochelle	2 439 €	2 417 €
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance		
<b>Total actif</b>	<b>26 654 €</b>	<b>30 548 €</b>

Passif	2015	2014
<b>Fonds propres</b>		
Réserves de trésorerie	22 699 €	25 177 €
Résultat de l'exercice	1 158 € -	2 478 €
<b>Dettes</b>		
Dettes non échues	2 797 €	7 849 €
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>Total passif</b>	<b>26 654 €</b>	<b>30 548 €</b>

## Compte de résultat 2015

	Charges	2015	2014
<b>Charges d'exploitation (I)</b>			
Achat	1 598 €	2 368 €	
Autres charges externes	1 011 €	2 602 €	
Autres services extérieurs	22 023 €	23 867 €	
<b>Charges financières (II)</b>		93 €	
<b>Charges exceptionnelles (III)</b>			
Total (I + II + III + IV)		24 725 €	28 837 €
<b>Solde créditeur : Excédent</b>		<b>1 158 €</b>	

	Produits	2015	2014
<b>Produits d'exploitation (I)</b>			
Cotisations		23 912 €	22 908 €
Subventions		1 875 €	3 000 €
Autres produits			286 €
<b>Produits financiers (II)</b>		96 €	164 €
<b>Produits exceptionnels (III)</b>			
Total (I + II + III + IV)		25 883 €	26 358 €
<b>Solde débiteur : Déficit</b>		<b>-</b>	<b>2 478 €</b>

## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1. Produits à recevoir

Produits à recevoir Autres financements	3 000 €
Total des produits à recevoir	3 000 €

### 2.2. Dettes

Dettes Fournisseurs	2 797 €
Total des dettes	7 849 €

### 2.3. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Réserves Résultat 2015	22 699 €	1 158 €		23 857 €
Total des fonds syndicaux	22 699 €			23 857 €

## 3. Informations relatives au compte de résultat

### 3.1. Ressources annuelles

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a enregistré en comptabilité pour 25 883 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	80 755 €
(-) Reversement au SCPVC	59 759 €
Subventions	1 875 €
Autres produits d'exploitation	
Produits financiers	96 €
Total des ressources courantes	26 358 €

### 3.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2014, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### 3.3. Contributions en nature

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 3,075 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de locaux de 60 m<sup>2</sup> et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.